

Réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure

1. Présentez-vous*!

Citoyens de Bonaventure; Sylvie Lepage et Daniel Galarneau, propriétaires résidents à proximité du projet de réserve aquatique

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Comme ancien directeur bâtisseur du Bioparc de la Gaspésie, j'ai été à même de constater la qualité des espèces floristiques et leur vulnérabilité sur les îles de l'estuaire et, évidemment, toute la valeur d'un barachois comme écosystème unique avec son rôle prépondérant dans la diversité de la vie aquatique comme pouponnière de certaines espèces et comme filtre naturel. C'est sans compter la beauté naturelle du paysage. L'écosystème Barachois est l'un des 5 sujets traités dans ce centre d'observation et sa proximité en faisait un atout précieux. Les aménagements, comme la passerelle ont alors été faits dans le respect des règles environnementales. La municipalité a contribué à la restauration du barachois (côté sud de la 132) en défaisant une ancienne jetée qui lui a redonné sa configuration antérieure et dont le matériel extrait a permis de construire la montagne du Bioparc, un bel exemple de recyclage. Comme résidents du secteur depuis 17 ans, nous apprécions cet environnement unique et sans odeur depuis que le ponceau installé sous la 132 a rétabli la libre circulation des eaux et la revitalisation du bassin ouest. Quoi de plus beau qu'un coucher de soleil sur cet espace lorsqu'on arrive de l'est en voiture sur la 132 et que l'on peut y voir grands hérons, cormorans, canards, canoteurs et pêcheurs profiter de cet environnement. Sans compter la marche vivifiante que l'on peut effectuer sur les vieux ponts et sur l'ancienne route 6. En résumé, c'est un espace que l'on apprécie et respecte.

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Notre réponse à la question précédente vous donne le ton. C'est un projet primordial pour le milieu. Tous les efforts consentis et les gestes posés depuis les 10 dernières années ont été réalisés dans le but de

restaurer, préserver et conserver cet espace avec une vision écologique didactique et récréative. À nos yeux, le projet de réserve constitue une forme d'aboutissement normal des choses. Outre le fait d'augmenter la superficie de territoire protégé du Québec, il donne une valeur ajoutée, une reconnaissance importante à cet espace. C'est un patrimoine naturel que l'on protège, à l'instar d'un classement pour un bâtiment patrimonial qui joue un rôle équivalent. Pour Bonaventure qui fonde sa marque de commerce et sa promotion sur la nature avec culture et aventure, cette protection, ce classement, non seulement ajoute à la notoriété de la municipalité mais devient un atout supplémentaire dans sa promotion touristique auprès de toutes les clientèles de plus en plus concernées par l'environnement. Cela confirme et concrétise le souci et l'intérêt de la communauté de Bonaventure envers son patrimoine naturel humanisé. Toute proportion gardée, nous comparons cela à la désignation obtenue par Miguasha comme patrimoine mondial de l'Unesco.

4. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

Comme c'est un espace humanisé et habité, il convient de le définir en respectant les utilisations actuelles et futures. Nous sommes donc en accord avec les propositions d'exclusion de la marina et l'espace contigu en vue de dragage éventuel et nécessaire. Nous sommes aussi d'accord avec l'interdiction de chasse. J'ai vécu péniblement, à l'époque de mon travail au Bioparc, le fait d'entendre des coups de feu à répétition et à proximité en pleine visite guidée avec des touristes européens. Ce fut très difficile à leur expliquer.

Lorsque nous avons été saisi de l'inclusion du secteur de la plage Beaubassin dans le projet, nous nous sommes d'abord questionnés sur la pertinence et sur l'effet pour les résidences concernées dont la nôtre. Après mûre réflexion, nous en sommes venus à la conclusion que cet espace mérite tout autant une protection que l'estuaire, bien qu'il s'agisse d'un milieu très différent. On parle ici de la flèche de sable que constitue la Pointe Beaubassin. S'il est un élément qui distingue et caractérise ce milieu naturel, c'est bien le « foin de mer » une graminée exceptionnelle qui permet la rétention du sable. C'est l'équivalent de ce que l'on retrouve aux Îles-de-la-Madeleine qui sont aux prises avec le phénomène VTT qui bousille ce foin et menace la formation des dunes.

Sur le camping, cette zone herbacée constitue une barrière naturelle entre les sites de camping et la plage. En face des résidences, cet espace herbacé est beaucoup plus volumineux qu'au camping et nous laisse imaginer à ce que pouvait être la Pointe Beaubassin à l'origine avant l'intervention de l'homme.

Au camping, nous avons remarqué que la municipalité s'en était rapprochée au point même d'y empiéter quelque peu dans la partie est. Le piétinement suffit à modifier et à handicaper la pousse. Sans exclure l'accès à la plage, il faut le contrôler en s'assurant d'un certain nombre de sentiers et en éliminant tout accès aux véhicules motorisés. La seule intervention annuelle majeure connue est le ramassage des algues par la municipalité au début de l'été pour rendre la plage appétissante aux baigneurs et campeurs. L'accès à la plage est possible par l'Est à côté du phare en déplaçant les blocs de béton. Cette intervention ne brise pas la graminée. Nous croyons que cette opération doit demeurer autorisée. Dans la mesure où le ramassage des algues et la possibilité de faire des feux de grève dans le respect des règles municipales ne contreviennent pas à l'esprit d'une réserve aquatique, nous souhaitons conserver l'inclusion de cette bande plage et eau dans le projet de réserve. Ce sont des activités connues qui ont toujours eu lieu. Une hypothèse pour rendre le ramassage d'algues justifiable et rentable écologiquement serait qu'il serve de base à la fabrication d'un compost communautaire. Bonaventure pourrait déjà prendre, tant un leadership régional à cet effet qu'une concrétisation de son engagement à protéger et préserver les espaces désignés par ce projet. Le concept de compostage communautaire est une réalité qui est déjà à nos portes pour diminuer le volume des déchets à enfouir dans les LET.

Imaginons la puissance de l'appellation pour nos utilisateurs locaux et visiteurs; « Je me baigne dans une réserve aquatique » « Je suis dans un lieu dont la communauté locale est fière de préserver, à moi d'en faire tout autant ».

Il y a 4 propriétés dont la nôtre où la zone herbacée est relativement importante entre la plage et la résidence. Le projet de réserve vient sceller le sort de cette portion de terrain en y interdisant tout aménagement potentiel. Nous l'avons conservé intact depuis que nous y habitons hormis un sentier pédestre pour se rendre à la plage.

5. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

Notre réponse est oui, oui et oui, sur la base des efforts consentis à ce jour pour sa restauration mais surtout en pensant à l'avenir pour sa conservation. C'est un espace unique qui fait la fierté des cayens et cayennes de Bonaventure et l'émerveillement de nos visiteurs.

C'est aussi la force de l'appropriation collective qui est importante dans ce projet qui doit se matérialiser par des gestes concrets où chacun doit réfléchir avant de poser des gestes. La municipalité doit agir en citoyen exemplaire afin de montrer l'exemple. Il n'y a pas si longtemps, il y a eu un projet municipal de déménager le phare sur l'Île aux pirates. Il faut qu'au camping, les aménagements respectent l'habitat naturel. Les générations qui suivent nous en seront très reconnaissantes.

6. Avez-vous d'autres suggestions ?

D'insister pour que cette réserve aquatique soit bien identifiée par des panneaux discrets mais efficaces afin que la population locale et celle de transit reconnaissent cet espace comme tel. Il faut qu'une promotion-information soit bien articulée et que l'organisme mandataire soit doté d'une caution morale et d'un soutien financier pour jouer efficacement son rôle d'« Écomestre ».